

N° 05

Séance du 15 novembre 2022

OBJET :

**MARCHÉ DE  
PRESTATION DE  
NETTOYAGE DES  
LOCAUX DE LOIRE  
FOREZ  
AGGLOMÉRATION  
NETTOYAGE DES  
BÂTIMENTS  
SECTEUR SUD**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115\_CC\_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN  
à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

**Absents excusés** : Stéphanie BOUCHARD, Jean Maxence  
DEMONCHY, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant le besoin de faire procéder au nettoyage des locaux de Loire Forez agglomération sur le secteur sud du territoire, une consultation a été lancée.

Cette consultation fait suite à la non-reconduction d'un des lots (secteur sud) des marchés de nettoyage attribués l'an dernier.

Les critères de jugement des offres, validés par la commission d'appel d'offres, sont le prix des prestations (40 %), la valeur technique (50 %) et les performances en matière de protection de l'environnement (10 %).

Le présent marché se décompose en :

- une partie à prix forfaitaire : prestations régulières de nettoyage
- une partie à prix unitaires : partie du marché à bons de commande pour un montant maximum de 80 000 € HT par an et correspondant à des prestations complémentaires de nettoyage.

La durée du marché est de 1 an renouvelable 2 fois à compter du 06/01/2023.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2022, a décidé d'attribuer le marché à la société FOREZ NETTOYAGE pour un montant annuel forfaitaire de 138 273.40 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante FOREZ NETTOYAGE pour un montant annuel forfaitaire de 138 273.40 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante FOREZ NETTOYAGE pour un montant annuel forfaitaire de 138 273.40 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT,
- autorise le Président à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance